

## PETITION

### Ouvriers des Parcs et Ateliers

**Depuis 2004, le niveau salarial et les effectifs des OPA n'ont fait que baisser !**

- Les OPA sont devenus les parents pauvres de notre Ministère.
- Nos qualifications ne sont plus reconnues.
- Nos salaires, notre régime indemnitaire, nos pensions ont diminué par rapport à ceux des fonctionnaires.

L'augmentation de 0,6% au 1<sup>er</sup> février ne suffira pas à rattraper le SMIC au 01 janvier 2017 pour les ouvriers qualifiés.

#### Suite à l'action des ouvriers d'État du 26 mai 2016 :

Deux points ont été arbitrés le 18 juillet 2016 par la Fonction publique :

**La levée du moratoire sur les recrutements** (dans le cadre d'un projet de révision statutaire)  
**Des mesures salariales équivalentes à celles accordées aux fonctionnaires.**

Après le 18 juillet 2016, le ministère n'a pas répondu aux interventions de nos organisations syndicales.

Les organisations syndicales représentatives des OPA ont été reçues au cabinet de la ministre le 02 février 2017 : **Toujours pas d'autorisation officielle de recruter ni de projet concret d'évolution statutaire.**

Les OPA considèrent qu'il est urgent de se mobiliser afin de faire prendre conscience à notre ministère de son inactivité dont le résultat se traduit par la dégradation de nos règles statutaires, salariales et l'absence de recrutement.

**Les OPA exigent le respect des engagements par des mesures immédiates :**

- **200 recrutements externes,**
- **La suppression de l'abattement de zone,**
- **Une augmentation salariale pour rattraper le niveau salarial des fonctionnaires,**
- **L'ouverture de négociations sur l'évolution statutaire des OPA prévu à l'agenda social 2015-2016 du ministère,**
- **La programmation de réunions sur ce chantier statutaire avec un calendrier, des objectifs et son périmètre tel que prévu par l'instruction gouvernementale sur le dialogue social du 16 juin 2015.**

NOM	PRÉNOM	SERVICE ou EP	SIGNATURE

NOM	PRÉNOM	SERVICE ou EP	SIGNATURE

**À remettre à tous les chefs de services et Établissements Publics.**

**Retourner un exemplaire au SNOPA CGT et au SNP2E FO avant le 1<sup>er</sup> mars 2017.**